

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 31 octobre 2007 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
M. Raymond Champagne, trésorier  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Marc Campagna, vice-président  
M. Claude Lacasse  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet

---

#### **CE-2007-1008-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2007-1009-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2007-1010-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 24 OCTOBRE 2007**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 24 octobre 2007, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2007-1011-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 11 septembre 2007.
- 

#### **CE-2007-1012-DEC STATIONNEMENT / PARC VAILLANT**

ATTENDU QU'au parc Vaillant il y a cinq (5) terrains de soccer, trois (3) terrains de baseball, des terrains pour la pétanque, un chalet, des jeux d'eau et une école;

ATTENDU QUE les rues avoisinantes au parc sont régulièrement utilisées pour le stationnement;

ATTENDU les plaintes de résidents de la rue de Boucherville concernant le stationnement devant leur résidence;

ATTENDU la présence d'un terrain de stationnement, non pavé, d'environ une quarantaine d'espaces situé dans le parc Vaillant, accessible par la rue Vaillant;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire a transmis une lettre aux associations sportives, utilisatrices du parc Vaillant, afin d'utiliser le plus possible ce stationnement pour réduire le stationnement sur rue;

ATTENDU QUE selon des visites des lieux, les stationnements dans le parc, ayant front à la rue Vaillant et ayant front au boulevard des Seigneurs sont utilisés à pleine capacité;

ATTENDU QUE le parc Vaillant est dans l'emprise des lignes électriques d'Hydro-Québec;

ATTENDU le dépôt d'un plan proposant de nouveaux stationnements dans le parc Vaillant. Le plan daté du 17 septembre 2007 est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2007-09-11/1 de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation) datée du 11 septembre 2007 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation), que le Comité exécutif mandate :

- la Direction du génie et des projets spéciaux à rencontrer la compagnie Hydro-Québec pour l'obtention des autorisations pour la construction de stationnements;
- la Direction du loisir et vie communautaire à obtenir des estimations et à présenter un projet de stationnement dans le parc Vaillant au Comité exécutif.

---

**CE-2007-1013-REC      COMITÉ DE CIRCULATION / 11 SEPTEMBRE  
2007 / REQUÊTES DE SIGNALISATION**

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 11 septembre 2007, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

**REQUÊTE**

**DÉTAIL**

CC-2007-09-11/02	Marquage de deux (2) traverses piétons (non protégées, en jaune) de la chaussée et installation de panneaux de signalisation de traverse piétonnière sur le chemin Martin, en face de l'entrée du Golf de Terrebonne ;
CC-2007-09-11/03	Installation de panneaux « présignaux des traverses piétonnières » sur le chemin Martin, en face de l'entrée du Golf de Terrebonne ;
CC-2007-09-11/04	Installation de panneaux « interdiction de stationner » du côté Sud (côté des maisons) sur la rue d'Aquitaine, à partir de 5 m avant la boîte postale, jusqu'au coin de l'avenue Laurier ;

CC-2007-09-11/06	Installation de panneaux « interdiction de stationner » du côté Est dans l'accès à la rivière, à l'intersection de la rue Albert-Ouimet et terrasse Albert-Ouimet ;
CC-2007-09-11/07	Installation de panneaux « arrêt » sur la montée Gagnon, à l'intersection de la rue Armand-Bombardier ;
CC-2007-09-11/09	Installation de bollards sur la rue Rodrigue devant l'école de l'Orée des Bois ;
CC-2007-09-11/10	Installation de panneaux « arrêt » sur la rue des Pins, à l'intersection de la rue des Giroflées ;
CC-2007-09-11/11	Installation de panneaux « arrêt » sur la rue Pierre-Rivière, à l'intersection de la rue Pierre-Rivière (rue en rond-point).

---

**CE-2007-1014-DEC MANDAT / RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME / COMMISSION DE LA GESTION ET DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PATRIMOINE**

ATTENDU le rapport déposé par le Directeur général relativement à la révision de la réglementation d'urbanisme en ce qui a trait aux projets de développement social, de superficies de logement et des règlements applicables lors de la démolition d'immeubles ;

ATTENDU QU'il y a lieu de confier à la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire, de l'environnement et du patrimoine le mandat de procéder à l'étude de la réglementation relative aux sujets mentionnés ci-dessus ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif mandate la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire, de l'environnement et du patrimoine pour l'étude de la réglementation d'urbanisme relativement aux projets de développement social, de superficies de logement et des règlements applicables lors de la démolition d'immeubles.

Que la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine soit consultée, participe et se nomme des représentants s'il y a lieu, en ce qui a trait aux projets de développement social sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de l'aménagement du territoire.

---

**CE-2007-1015-DEC AUTORISATION / PARTICIPATION / COLLOQUE RENDEZ-VOUS 2007 / M. JEAN-LUC LABRECQUE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif autorise M. Jean-Luc Labrecque, président de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire, de l'environnement et du patrimoine, à participer au colloque organisé par Recyc-Québec intitulé « Rendez-vous 2007 / gestion des

matières résiduelles au Québec » qui se tiendra les 13 et 14 novembre 2007 à l'hôtel Delta à Sherbrooke.

Que les frais inhérents à ce colloque lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

---

**CE-2007-1016-REC CAUTION / GPAT / TAPIS DE REMONTÉES MÉCANIQUES**

ATTENDU le rapport du Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) relativement à l'achat de deux (2) tapis de remontées mécaniques pour un montant de 555 000\$ ;

ATTENDU QU'il est requis de cautionner le projet présenté par GPAT ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif recommande au Conseil que la Ville se porte caution de l'organisme GPAT pour un montant de 555 000\$ dans le cadre de l'acquisition de deux (2) tapis de remontées mécaniques.

---

**CE-2007-1017-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 266 / TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE ROUTIER POUR LES RUES J.-G.-AUBRY, BÉLAND ET DU SÉPALE**

ATTENDU QUE des résidences sont construites dans les rues J.-G.-Aubry, Béland et du Sépale ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'éclairage routier pour les rues J.-G.-Aubry, Béland et du Sépale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (266) pour la réalisation des travaux d'éclairage routier pour les rues J.-G.-Aubry, Béland et du Sépale.

---

**CE-2007-1018-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE / DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'aménagement du territoire relativement à l'imposition d'une mesure disciplinaire de cinq (5) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro 2007-RH-DAT-01 ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de MM. Jacques Plante et Daniel Sauriol relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition de cinq (5) journées ouvrables de suspension sans solde comme mesure disciplinaire dans le dossier numéro 2007-RH-DAT-01, et ce, à une date à être déterminée par la Direction de l'aménagement du territoire.

---

**CE-2007-1019-DEC    AUTORISATION DE SIGNATURE / COLLECTE  
DE MATIÈRES RECYCLABLES / COLLÈGE  
SAINT-SACREMENT**

ATTENDU QUE le Collège Saint-Sacrement souhaite conclure une entente avec la Ville de Terrebonne afin d'être desservi par le service de collecte des matières recyclables, et ce, afin d'inciter les étudiants à recycler ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, une entente à intervenir avec le Collège Saint-Sacrement concernant la collecte de matières recyclables. Copie de l'entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2007-1020-REC    SOUMISSION / VIDANGE DES BOUES DES  
ÉTANGS DE LA STATION D'ÉPURATION**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la vidange des boues des étangs de la station d'épuration (SOU-2007-88) ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 23 octobre 2007 à 11 h 01, à savoir :

Services Industriels Newalta inc.    641 413,15\$  
(Clamex Environnement)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Services Industriels Newalta inc. (Clamex Environnement) s'est avérée conforme selon le rapport daté du 23 octobre 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **SERVICES INDUSTRIELS NEWALTA INC. (Clamex Environnement)** pour la vidange des boues des étangs de la station d'épuration, pour un montant de 562 890\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0304 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2007-0303, soumis par le trésorier, au montant de 407 640\$, du poste budgétaire numéro 1-02-400-00-303 au poste budgétaire numéro 1-02-430-00-599, soit accepté.

---

**CE-2007-1021-DEC    CESSIONS DE RUES, PARCS ET ESPACES  
VERTS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la cession :

- 1) des lots numéros 3 943 477, 3 943 478 et 3 943 479 du cadastre du Québec pour fins de rues, soit le secteur des rues de Saint-Émilien, de Minervoies, de Sannois et l'avenue du Terroir, par Le Domaine des Moulins inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 16 août 2007 ; lesdits lots sont démontrés au

plan préparé par M. Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 22357 de ses minutes ;

- 2) des lots numéros 4 015 051, 4 015 052, 4 015 053 et 4 015 054 du cadastre du Québec pour fins de rues, soit le secteur des rues de Saint-Émilien, de Minervoies, de Sannois et l'avenue du Terroir, par la société 2639475 Canada ltée, et ce, conformément à la promesse de cession signée le 23 août 2007 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 22357 de ses minutes ;
- 3) du lot numéro 3 986 620 du cadastre du Québec pour fins de rue, soit le secteur de la rue des Corbières, par Le Domaine des Moulins inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 16 août 2007 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 22556 de ses minutes ;
- 4) du lot numéro 3 797 891 du cadastre du Québec pour fins de rue, soit le secteur de la montée des Pionniers, par Le Centre Médical Le Gardeur, et ce, conformément à la promesse de cession signée le 14 septembre 2006 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 17182 de ses minutes ;
- 5) des lots numéros 3 797 885 et 3 797 888 du cadastre du Québec pour fins de rues, soit le secteur de la montée des Pionniers, par Les Investissements Vercaan inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 14 septembre 2006 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 17182 de ses minutes ;
- 6) des lots numéros 3 797 872, 3 797 874, 3 797 875 et 3 797 878 du cadastre du Québec pour fins de rues, soit le secteur de la montée des Pionniers, par la société Carrefour Lachenaie Investments inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée les 21 et 23 mai 2007 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 17182 de ses minutes ;
- 7) du lot numéro 3 797 886 du cadastre du Québec pour fins de rue, soit le secteur de la montée des Pionniers, par Les Jardins Lachenaie inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 1<sup>er</sup> décembre 2006 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 17182 de ses minutes ;
- 8) des lots numéros 3 797 880 et 3 797 882 du cadastre du Québec pour fins de rues, soit le secteur de la montée des Pionniers, par La Corporation Immobilière Tenor inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 15 novembre 2006 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 17182 de ses minutes ;
- 9) du lot numéro 3 973 346 du cadastre du Québec pour fins de rue, soit le secteur du boulevard Lucille-Teasdale, par Les Investissements Vercaan inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 23 août 2007 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 18280 de ses minutes ;

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer les actes de cession desdits lots et que Me Magdeleine Lamarre, notaire, soit mandatée pour la confection des documents requis concernant la cession des lots mentionnés ci-dessus.

---

**CE-2007-1022-DEC CHOIX DU CONSEIL / CONTRIBUTIONS POUR FINS DE PARC EN ARGENT**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter :

- ☉ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 3 136\$ dans le cadre de la subdivision de huit (8) lots en bordure de la rue Paul-Émile. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 22543 de ses minutes ;
- ☉ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 13 142,32\$ dans le cadre de la subdivision de deux (2) lots en bordure de la montée Gagnon. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Alain Létourneau, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 5296 de ses minutes ;
- ☉ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 1 700,51\$ dans le cadre de la subdivision de deux (2) lots en bordure de la rue Louis-Hébert. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 65954 de ses minutes ;
- ☉ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 3 136\$ dans le cadre de la subdivision de deux (2) lots en bordure de la rue Paul-Émile. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 22354 de ses minutes ;
- ☉ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 1 427,96\$ dans le cadre de la subdivision de soixante-cinq (65) lots en bordure des rues Saint-Émilien, de Minervois, de Sannois et l'avenue du Terroir. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 22357 de ses minutes.

---

**CE-2007-1023-DEC CHOIX DU CONSEIL / CONTRIBUTIONS POUR FINS DE PARC EN TERRAIN**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, et suivant son rapport daté du 26 octobre 2007, d'accepter la contribution pour fins de parc exigée à la réglementation de lotissement en terrain, à savoir :

- ☉ un terrain d'une superficie de 4 214,71 m<sup>2</sup>, tel que démontré aux plans de M. Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 22357 de ses minutes, dans le cadre du projet de développement des rues Saint-Émilien, de Minervois, de Sannois et l'avenue du Terroir et laissant ainsi une contribution excédentaire en

banque de 8 644,57 m<sup>2</sup>, telle qu'indiquée à la compilation 11 datée du 10 août 2007 ;

- ⇒ un terrain d'une superficie de 1 308,46 m<sup>2</sup>, tel que démontré au plan de M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 17303 de ses minutes, dans le cadre du projet de développement du boulevard de la Pinière et laissant ainsi une contribution excédentaire en banque de 3 388,63 m<sup>2</sup>, telle qu'indiquée à la compilation 4 datée du 27 août 2007.

---

**CE-2007-1024-REC    POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DU MILIEU / SOUTIEN AUX OPÉRATIONS**

ATTENDU le programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes et pour lequel certains organismes ont déposé une demande pour pouvoir en bénéficier ;

ATTENDU QUE ces organismes répondent aux critères établis à raison de 10\$ ou 7\$ par joueur résidant de Terrebonne sur la base des inscriptions de la saison 2005 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au versement de la subvention incluant la bonification de 15% ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accorder une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu:

1. Club de patinage artistique l'Odyssée de La Plaine 145 participants résidants	1 667,50\$
2. Club de patinage artistique de Terrebonne 158 participants résidants	1 817,00\$
3 Les Mésanges de Terrebonne 16 participants résidants	500,00\$

Que les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-790-00-910. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0302 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-1025-DEC    AUTORISATION / PARADE JOUR DU SOUVENIR / AMICALE DES VÉTÉRANS**

ATTENDU la demande de l'Amicale des vétérans de Terrebonne pour tenir une parade pour le jour du Souvenir, le samedi 10 novembre 2007, de 14 h à 15 h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'Amicale des vétérans de Terrebonne à tenir une parade pour le jour du Souvenir, le samedi 10 novembre 2007, de 14 h à 15 h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

- 1) **Réduction ou interruption de la circulation automobile**  
Un corridor pourra être délimité dans les rues touchées par le défilé. Les rues concernées sont les suivantes : départ du 766, rue Léopold-Lachapelle, pour ensuite emprunter les rues Saint-Paul, Louis-H.-Desjardins, Saint-Antoine, montée Masson et finalement terminer au Cénotaphe. Le parcours et la fermeture partielle ou totale de certaines des rues précitées devront faire l'objet d'une entente entre le comité organisateur, la Direction du loisir et vie communautaire et la Direction de la police.
- 2) **Assistance policière**  
La Direction de la police est autorisée à fournir les escortes suffisantes pour assister les bénévoles et assurer la sécurité tout au long du parcours.
- 3) **Musique**  
La transmission de musique par haut-parleur est autorisée le long du parcours pour la tenue de cet événement, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.
- 4) **Banderoles**  
La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2007-1026-DEC    AUTORISATION / BARRAGE ROUTIER /  
COMITÉ D'AIDE AUX PLAINOIS / COMITÉ  
D'AIDE AUX LACHENOIS / LES ŒUVRES DE  
GALILÉE / 17 NOVEMBRE 2007**

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 151, le Comité exécutif doit approuver les demandes de barrage routier à des fins de financement par des organismes à but non lucratif ;

ATTENDU QU'à cet effet, la date et les heures prévues sont le samedi 17 novembre 2007 entre 9h et 15h aux endroits suivants :

**Comité d'aide aux Lachenois**

Intersection de la montée des Pionniers et le chemin Saint-Charles ainsi que l'intersection de la montée Masson et Grande Allée

**Les Œuvres de Galilée**

Boulevard Moody face au Canadian Tire

**Comité d'aide aux Plainois**

Intersection de la montée Major et la rue Rodrigue

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la tenue des barrages routiers tel que prévu au règlement numéro 151, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 2 qui suivent :

- 1) **Assistance policière**  
La Direction de la police est autorisée à fournir les escortes suffisantes pour assister les bénévoles et assurer la sécurité.

**2) Banderoles**

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'activité.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2007-1027-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h.

---

---

Président

---

Secrétaire